

Zones Humides

Écrit par Administrator

Mercredi, 11 Août 2010 17:20 - Mis à jour Jeudi, 12 Août 2010 08:40

Les zones humides sont des zones d'incalculable importance pour la biodiversité. Ain Sefra comprend deux sites classés Zone Humide par la Convention RAMSAR ;et qui sont :Les Oasis de Moghrar et Tiout respectivement à 40 km et 10 km d' Ain Sefra ,et Le Cirque de Aïn Ouarka à 60 km.

La Liste de Ramsar a été établie conformément à l'article 2.1 de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) qui stipule: Chaque Partie contractante devra désigner les zones humides appropriées de son territoire à inclure dans la Liste des zones humides d'importance internationale, appelée ci-après, «la Liste», et qui est tenue par le Bureau institué en vertu de l'article 8. Les zones humides qui sont inscrites sur la Liste acquièrent un nouveau statut au niveau national et, aux yeux de la communauté internationale, prennent une importance non seulement pour le pays ou les pays où elles se trouvent mais aussi pour toute l'humanité. La Convention précise: «Le choix des zones humides à inscrire sur la Liste devrait être fondé sur leur importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique ». Au fil des années, la Conférence des Parties contractantes a adopté des critères plus spécifiques pour interpréter le texte de la Convention, de même qu'une Fiche descriptive des zones humides Ramsar et un Système de classification des types de zones humides. La Résolution VII.7, adoptée par la Conférence des Parties en mai 1999, et intitulée Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale[1] contient tout ce qui concerne la Liste de Ramsar. Le Cadre stratégique repose intégralement sur cette «Vision pour la Liste de Ramsar»: Élaborer et maintenir un réseau international de zones humides importantes, en raison des fonctions écologiques et hydrologiques qu'elles remplissent, pour la conservation de la diversité biologique mondiale et la pérennité de la vie humaine. Toutes les données fournies par les Parties sur chaque site Ramsar sont consignées dans la Banque de données Ramsar tenue par Wetlands International sous contrat de la Convention. 1] Le Cadre stratégique est disponible sous forme imprimée, dans le Manuel No 14 de la Boîte à outils de l'utilisation rationnelle et peut être téléchargé sur le site Web de Ramsar:

http://ramsar.org/key_guide_list2006_f.htm

ARC-EN-CIEL

Pour la sauvegarde de la biodiversité de la région d'Ain Séfra

Notre association va essayer d'assurer la mise en place de liens et leur maintien avec d'autres associations, institutions, centres de recherches, universités, personnes, etc., lesquels apporteront une contribution avérée (ou seront susceptibles d'en apporter une) à la réalisation des objectifs de l'association.

Les moyens d'action de l'association sont ou seront les suivants :

- Des pages au niveau de notre site Internet comportant un débat ouvert aux contributions d'un niveau compatible avec les buts poursuivis.
- La constitution d'une banque de données.
- La création de supports informatiques (tels CD, DVD, etc.) contenant des informations utiles et nécessaires tant aux personnes intéressées par la problématique de la sauvegarde de la flore et de la faune de la région d'Ain séfra et de leurs milieux qu'aux élèves et enseignants qui pourront faire un emploi de ce matériel conforme aux buts proclamés de l'association.
- La rédaction et la publication ou l'aide à la rédaction et la publication de contributions diverses (ouvrages, articles) susceptibles de faire avancer les objectifs poursuivis par l'association.(des BD de sensibilisation et des Chartes pour la sauvegarde de la biodiversité , la sensibilisation pour un bon environnement et la lutte contre la désertification).
- Le soutien aux projets compatibles et/ou entrant dans le cadre des objectifs de l'association et conformes à ses statuts.